Chantier - 2
La Qualification

Faire évoluer la qualification OPQU dans le cadre européen de la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

La directive européenne 2005/36/CE, en vigueur depuis le 7 septembre 2005, confère aux personnes ayant acquis leurs qualifications professionnelles dans un État, la garantie d'accès à la même profession et d'exercice de cette profession dans un autre État, avec les mêmes droits que les nationaux. Elle renforce le cadre précédent de la directive de 1988.

Pour les urbanistes,
- les usages et les conventions collectives du secteur privé,
- les statuts et les concours du secteur public,
sont-ils suffisants et pérennes au regard des dispositions de la directive pour fonder cette garantie ?

La qualification OPQU est inscrite depuis 1998 dans une perspective européenne, celle de la déclaration commune des organisations professionnelles représentatives, dite « charte européenne des urbanistes », reconnue jusqu'à présent par les instances européennes.
Ses critères y répondent et ont pour bases un niveau de formation, une définition de l'activité et une déontologie de sa pratique.
Le protocole, établi avec l'Etat, donne à l'institution un caractère d'intérêt général et le rôle d'un délégataire de service public de délivrance de cette garantie de qualification professionnelle.

Les exigences du label « urbaniste qualifié » peuvent-elles être imposées comme des règles professionnelles justifiées par l'intérêt général ?

En effet, la directive prévoit que chaque État a la possibilité d'imposer des exigences spécifiques, par exemple, organisation de la profession, normes professionnelles, y compris déontologiques, contrôle et responsabilité. Elle prévoit également que les associations et organisations professionnelles, représentatives aux niveaux national et européen, comme les États, peuvent proposer des plates-formes communes au niveau européen. Le contexte de la transposition de cette directive crée, en raison de ces possibilités, une certaine urgence à actualiser les bases de la qualification établies en 1998.

Le chantier « qualification » vise à redéfinir :

- le champ de l'activité des urbanistes, en se basant sur le référentiel des métiers et des compétences, notamment les sept domaines d'activités en urbanisme et aménagement
- le niveau minimal de formation à l'urbanisme et à l'aménagement, en référence à la réforme licence-mastère-doctorat et au système de reconnaissance des titres fixé par la directive.

Pour participer au chantier « qualification » prendre contact avec
Bernard Perraudin – mél : bperraudin@free.fr
Pascale Poupinot – mél : poupinot@fnau.org

Participants:

Daniela Pennini (UT)
Eric Raimondeau (UT)
Martine Meunier-Chabert (AUDE)

Responsable :

Bernard Perraudin

logo, mise en page et conception - Fabien PROUVOST - f.prouvost@ara-architectes.com - tous droits réservés 2006

Chantier - 3
L'intégration des jeunes diplômés

Chantier jeunes et futurs Diplômés

Le CFDU et Urbanistes des Territoires mobilisés :

- Pour une immersion professionnelle optimale,
- Pour des stages assurant cette immersion de façon efficace,
- Pour une information complète sur les métiers et les modes d'exercice,

Concernant les étudiants en fin de cursus lié à l'aménagement et à l'urbanisme, ainsi que les jeunes diplômés.

Les actions engagées :

- Rencontres régulières sur la présentation des métiers et des modes d'exercice, avec les étudiants des promotions de Master 1 et 2 (Aix en Provence, Lyon, Région Île de France, …),
- Élaboration d'un questionnaire sur la nature et la qualité des stages, auprès des urbanistes des collectivités territoriales dans un premier temps, puis de tous les urbanistes et des ex-stagiaires dans un second temps.

Les actions préconisées :

- Développer les rencontres avec les étudiants sur le plan géographique (Lille, Paris-Créteil, Sciences-Po, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, …).
- Diffusion du questionnaire auprès des urbanistes des collectivités dans un premier temps, des tous les urbanistes et des ex-stagiaires ensuite.
- Préparer et rédiger un guide de la prise de poste.

Pour participer au chantier « intégration des jeunes diplômés» prendre contact avec
Bernard Lensel – mél : blensel@grandlyon.org

Participants:

Isabelle Coullomb (U2R2A2)
Fazia Tamaloust (UT)
Jacques Grangé (UIF)
Christian Legrand (UT)
Michel Rousset (AUDE)

Responsable :

Bernard Lensel (UT)

logo, mise en page et conception - Fabien PROUVOST - f.prouvost@ara-architectes.com - tous droits réservés 2006

XIème Université d'Eté du Conseil Français Des Urbanistes
du 30 Août au 1er Septembre 2006 à Lille